



Le GREAT Savoir

Groupe de recherche en économie appliquée et théorique

N° 139

" Réfléchir à changer "

Juillet 2022

(Re)distribution, transferts et fiscalité



Editorial



Il ressort des analyses effectuées que le revenu comprend trois (3) grandes sources à savoir le travail, le capital et les transferts reçus. Le revenu total d'ensemble est estimé à 3 984 milliards fca dont la plus grande part est tirée du travail (91%).

L'essentiel des prélèvements obligatoires est constitué par la taxe sur la consommation des ménages (17.2%),

comparativement à l'impôt sur le revenu (5.4%) et très peu de charges sociales (0.5%) puisque l'emploi est majoritairement informel.

Les résultats de l'analyse des données permettent de suggérer de (i) réduire la taxe sur la consommation des ménages et à compenser par une augmentation de l'impôt sur le revenu qui doit être progressif, (ii) élargir la couverture sociale au secteur informel, accompagné d'une baisse des taux de charges proportionnels au volume d'activités du secteur, et (iii) renforcer les politiques de subventions des intrants et du matériel agricoles pour augmenter la productivité agricole et par conséquent le revenu en milieu rural.

Massa Coulibaly

Introduction

L'analyse du système de redistribution tire sa pertinence de la multiplicité des prélèvements obligatoires et des transferts avec souvent des logiques contradictoires. Dans ces conditions, bien que les barèmes nominaux d'impôts/taxes laissent croire à des prélèvements obligatoires progressifs, l'issue finale peut s'avérer être au détriment des plus vulnérables ou à l'avantage des plus nantis, ce qui est contraire à l'objectif recherché.

1. Méthodes d'estimation des effets redistributifs

La principale problématique est de concilier les données macroéconomiques des Comptes nationaux ou du Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) notamment les recettes fiscales avec les données d'enquêtes sur les ménages (EMOP). Il s'agit de chercher à attribuer de façon plus ou moins rationnelle, les différentes catégories de recettes fiscales aux catégories de ménages qui en sont normalement les contribuables. L'exercice est plus facile avec les transferts et certaines charges sociales qui apparaissent dans les bases de données EMOP.

Les montants de taxes indirectes estimés pour chaque ménage sont ajoutés aux montants de dépenses contenus dans la base EMOP pour former ce que nous considérons par hypothèse comme les dépenses totales des ménages s'ils n'avaient pas eu à payer les taxes indirectes sur leurs achats de biens et services. Ce sont les dépenses ou encore les montants d'achats de biens et services en l'absence de taxes indirectes. La série initiale de dépenses dans EMOP, avant l'ajout des parts de recettes indirectes, est considérée comme les dépenses totales en présence de taxes indirectes.

2. Redistribution par les transferts publics et privés

La redistribution par les transferts consiste à augmenter les revenus tirés des facteurs de production (travail et capital) de diverses formes de gains monétaires, à travers le système de protection sociale, des filets sociaux, des bourses d'études, en fonction de caractéristiques sociodémographiques préalablement définies. Ces transferts incluent, en plus des transferts publics octroyés par l'État, les transferts reçus d'autres ménages au titre de la solidarité traditionnelle, parentale ou religieuse. Dans ce cas, le champ de la redistribution par les transferts couvrirait tous les revenus gagnés sans contrepartie en travail ou en capital. Les transferts publics comme ceux privés ont pour objectif d'aider à améliorer la situation des plus pauvres et des plus vulnérables à l'issue de la distribution primaire du revenu issue du libre jeu économique.

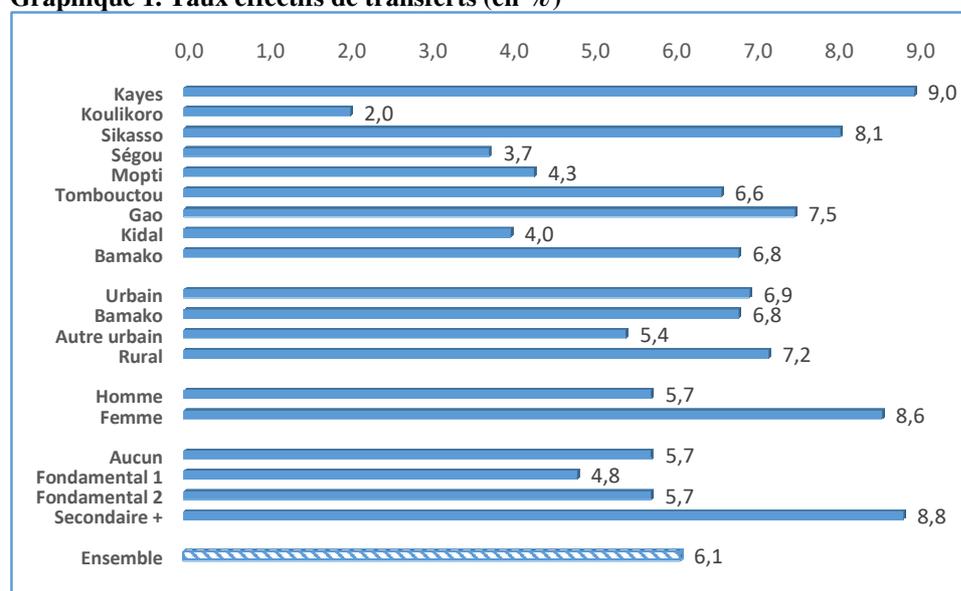
En 2019, l'ensemble des transferts reçus par les ménages au Mali se chiffrent à 291 milliards de fcfa. Ce montant se répartit de façon inégalitaire entre les différentes catégories de ménages. Les ménages urbains en reçoivent 145 milliards fcfa contre 146 milliards pour les ruraux, les ménages dirigés par un homme en reçoivent 240 milliards contre 51 milliards pour ceux dirigés par une femme. En tenant compte du poids démographique, ces classements changent quelque peu. Dans ce cas, le milieu urbain (27 500 fcfa par personne) reçoit par tête, beaucoup plus de transferts que le milieu rural (21 455 fcfa par personne).

Tableau 1. Transferts reçus par les ménages (en milliards fcfa)

		Revenu sans transfert	Transfert total	Revenu avec transfert	Transferts per capita (fcfa)
Région	Kayes	586	53	638	19 355
	Koulikoro	435	9	443	2 701
	Sikasso	750	60	810	16 584
	Ségou	593	22	615	6 637
	Mopti	621	27	648	9 473
	Tombouctou	204	13	217	14 302
	Gao	172	13	185	17 126
	Kidal	93	4	96	37 188
	Bamako	1 319	90	1 409	33 270
Milieu	Urbain dont	2 089	145	2 234	27 501
	Bamako	1 319	90	1 409	33 270
	Autre urbain	2 682	146	2 828	9 694
	Rural	770	55	825	21 455
Sexe du chef de ménage	Homme	4 180	240	4 419	13 201
	Femme	592	51	642	23 981
Total		4 771	291	5 062	14 250

Source : Calculs des auteurs à partir des données EMOP 2019

En rapportant les montants de transferts reçus aux revenus avant transferts, on estime un taux effectif de transfert qui montre quelques disparités qui méritent d'être analysées. Le taux effectif global de transfert est de 6.1%. Autrement dit les ménages reçoivent sous forme de transferts, l'équivalent de 6.1% de leur revenu avant transfert. Ce taux est plus élevé pour les ménages urbains qui reçoivent l'équivalent de 6.9% de leur revenu sous forme de transferts et pour les ménages dirigés par une femme qui reçoivent l'équivalent de 8.6% de leur revenu. Dans les régions administratives, les taux de transferts effectifs connaissent une grande variabilité entre sa valeur minimale (2%) observée à Koulikoro et sa valeur maximale (9%) observée à Kayes.

Graphique 1. Taux effectifs de transferts (en %)

Source : Calculs des auteurs à partir des données EMOP 2019

3. Redistribution par la fiscalité

La redistribution par la fiscalité consiste à faire des prélèvements obligatoires sur les revenus bruts des ménages en vue de financer des biens et services publics. Ces prélèvements

comprennent des taxes indirectes sur la consommation, des impôts directs sur les revenus et des charges sociales au titre du système de protection sociale. Les impôts, taxes et charges sociales payés par les ménages s'élèvent à 1100 milliards de fcfa dont 651 milliards en milieu urbain et 178 milliards par les ménages dirigés par une femme.

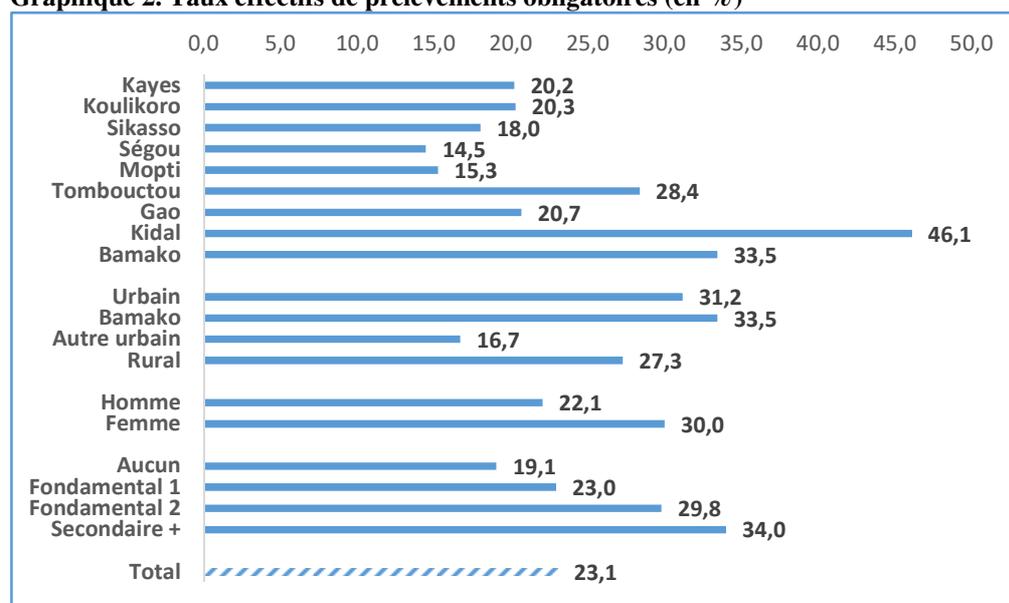
Tableau 1. Impôts, taxes et charges sociales (en milliards fcfa)

		Revenu avant redistribution	Prélèvement	Revenu après prélèvement	Prélèvement par tête (FCFA)
Région	Kayes	586	119	467	43 647
	Koulikoro	435	88	346	26 982
	Sikasso	750	135	615	37 064
	Ségou	593	86	507	25 663
	Mopti	621	95	526	33 626
	Tombouctou	204	58	146	61 558
	Gao	172	36	136	47 276
	Kidal	93	43	50	427 782
	Bamako	1 319	441	878	163 418
Milieu	Urbain	2 089	651	1 438	123 457
	Bamako	1 319	441	878	163 418
	Autre urbain	2 682	449	2 234	29 878
	Rural	770	210	560	81 575
Sexe du chef de ménage	Homme	4 180	922	3 257	50 752
	Femme	592	178	414	83 950
Total		4 771	1 100	3 671	54 214

Source : Calculs des auteurs à partir des données EMOP 2019

Le taux effectif de prélèvements obligatoire, obtenu en rapportant au revenu brut les montants de taxes, impôts et charges sociales payés, qui est globalement de 23.1% montre quelques disparités entre les différents types de prélèvements. Il varie de 0.5% pour les charges sociales à 17.2% pour les taxes indirectes, en passant par 5.4% pour les impôts directs. Il est plus élevé en milieu urbain (31.2%) qu'en milieu rural (27%), pour les ménages dirigés par une femme (30%) plus que pour les ménages dirigés par un homme (22.1%), et augmente progressivement à mesure qu'augmente le niveau d'éducation du chef de ménage.

Graphique 2. Taux effectifs de prélèvements obligatoires (en %)



Source : Calculs des auteurs à partir des données EMOP 2019